

**Objet:** Doctrine applicable aux armes à canons lisses  
**Date:** jeudi 12 octobre 2023 à 11:22:07 heure d'été d'Europe centrale  
**De:** SCA scae-expertise-armes <scae-expertise-armes@interieur.gouv.fr>  
**À:** Jean-Jacques BUIGNE Président de l'UFA <jjbuigne@armes-ufa.com>, jpbastie <jpbastie@armes-ufa.com>  
**Pièces jointes:** ATT00001.png

Bonjour

Nous faisons suite à votre demande d'expertise - en l'occurrence d'éclaircissement - concernant le classement des armes d'épaule à canon(s) lisse(s) et mixtes à un coup par canon à cartouches ou culots métalliques à percussion centrale.

Ce classement est exposé dans les "*Lignes directrices permettant d'identifier les armes à feu d'un modèle antérieur à 1900*" publiée en tant que doctrine sur le site officiel du ministère de l'Intérieur le vendredi 29 septembre dernier.

Deux cas de figure se présentent permettant l'éligibilité en D e) :

1°) Le dernier brevet connu, ou à défaut la mise sur le marché est antérieure au 1er janvier 1900,

2°) S'il est impossible de le déterminer, alors on applique les 4 critères cumulatifs (verrouillage obsolète, chiens extérieurs, chambrage 65 et longueurs canon/totale supérieures à 45/80 cm).

L'arme répondant aux critères 1°) ou 2°) n'est toutefois pas en catégorie D e) si elle a subi des modifications majeures telles que listées.

Il n'y a donc pas de contradiction car les deux cas de figure doivent être considérés de façon distincte, et une arme ne répondant pas à certains critères (absence de chiens extérieurs ou verrouillage par clé sur le dessus) peut tout à fait relever de la catégorie D e) si elle est d'un modèle antérieur au 1er janvier 1900 ou que sa date de mise sur le marché est attestée (numéro de série, catalogue...)

Ainsi par exemple un Remington 1889 (pourtant doté d'une clé supérieure) ou un Colt 1883 (pourtant hammerless) sont bien classés en D car ils satisfont au 1°).

De même pour l'arme objet de votre saisine (Manufrance à clé supérieure) du fait de sa présence sur le catalogue de la Manufacture d'Armes et Cycles de 1895).

Il n'y a là aucune ambiguïté puisque les conditions d'éligibilité s'appliquent de façon alternative (ou/ou).

Cordialement

**Philippe COUVREUR**

Expert armes / Armurier

Pôle expertise

Service Central des Armes

55 avenue des Champs Pierreux - 92000 NANTERRE

Tél : 01 46 14 66 97

[www.interieur.gouv.fr/armes](http://www.interieur.gouv.fr/armes)  



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

| **Secrétariat général** |

**SCA**

Service Central des Armes  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR